

Énergies fossiles : record de subventions en 2022

Energies fossiles: record de subventions en 2022 Subventions à la consommation de combustibles fossiles dans le monde (2012-2022), en milliards de dollars ■ Pétrole ■ Gaz naturel ■ Électricité ■ Charbon 1 200 1 097 1 000 800 600 400 200 2022 2012 2014 2016 2018 2020 Estimations pour 2022. Source : Agence internationale de l'énergie statista 🔽





Une <u>estimation</u> préliminaire de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) pour l'année 2022 montre que les subventions mondiales à la consommation de <u>combustibles fossiles</u> ont dépassé les mille milliards de dollars, de loin le montant annuel le plus élevé jamais enregistré. Dans l'ensemble, les subventions pour les combustibles fossiles ont doublé par rapport à l'année précédente, comme le montre le graphique cidessus. Les aides à la consommation de gaz et d'électricité ont doublé, tandis que les aides à la consommation de pétrole ont augmenté d'environ 85%.

Face à la déstabilisation des marchés de l'énergie liée à la <u>guerre en Ukraine</u> et aux prix « extraordinairement élevés et volatils », les gouvernements ont préféré protéger les consommateurs et les entreprises, selon l'AIE. Des mesures qui pourraient avoir un impact important sur les finances publiques et qui pourraient également réduire l'incitation à utiliser l'énergie de manière efficace ou à passer à une énergie propre, explique l'AIE.

Le pacte de Glasgow sur le climat se retrouve également en contradiction avec ces subventions record : la suppression des subventions aux combustibles fossiles étant considérée comme une étape fondamentale pour une transition réussie vers les <u>énergies propres</u>.

L'AIE souligne qu'il serait préférable d'investir dans des changements structurels plutôt que dans de l'aide d'urgence, et de mieux calibrer les subventions afin qu'elles ciblent principalement les <u>couches les plus pauvres</u> de la population, qui souffrent le plus des coûts engendrés par la hausse des prix de l'énergie.

De Claire Villiers pour Statista.

Orange : réunion publique sur les travaux de rénovation énergétique



Ecrit par le 3 juillet 2025



Ce jeudi 16 mars, la communauté de communes du <u>Pays d'Orange en Provence</u> et le <u>Centre pour l'environnement et le développement des énergies renouvelables</u> (Ceder) organisent une réunion publique au théâtre municipal à Orange. L'objectif de cette dernière est d'informer les propriétaires de logements sur les travaux de rénovation énergétique pertinents et sur les aides financières possibles.

Cette réunion sera l'occasion pour les habitants du Pays d'Orange de poser toutes leurs questions et d'échanger avec le Ceder qui est membre du réseau national des Espaces Conseil France Rénov' et qui a pour mission de simplifier les démarches et d'accompagner les ménages dans leur projet de rénovation énergétique.

Jeudi 16 mars. 18h. Théâtre municipal. Cours Aristide Briand. Orange.

V.A.



CoVe : une balade thermique pour comprendre l'isolation des maisons



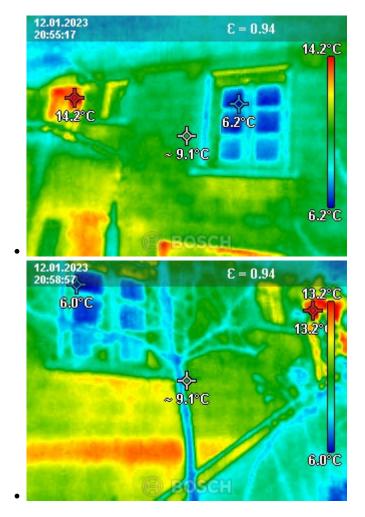
Jeudi dernier, la <u>CoVe</u> organisait une balade thermique. L'objectif : comprendre l'isolation d'un logement et les déperditions de chaleur.

A l'heure où le prix de l'énergie flambe et où le réchauffement climatique se fait de plus en plus ressentir, rien de mieux qu'une action de sensibilisation sur le terrain pour comprendre l'isolation d'une maison. Ainsi, jeudi dernier, la <u>CoVe</u> organisait une balade thermique, suivie par une douzaine de personnes.

Animée par la <u>Alte</u>, cette balade était l'occasion de constater in visu les problèmes thermiques d'une habitation afin de comprendre l'isolation d'un logement et découvrir les points faibles entrainant une



hausse des factures d'énergie en raison de déperditions de chaleur (défauts d'étanchéité, d'isolation des fenêtres, performance entre une façade isolée ou pas).

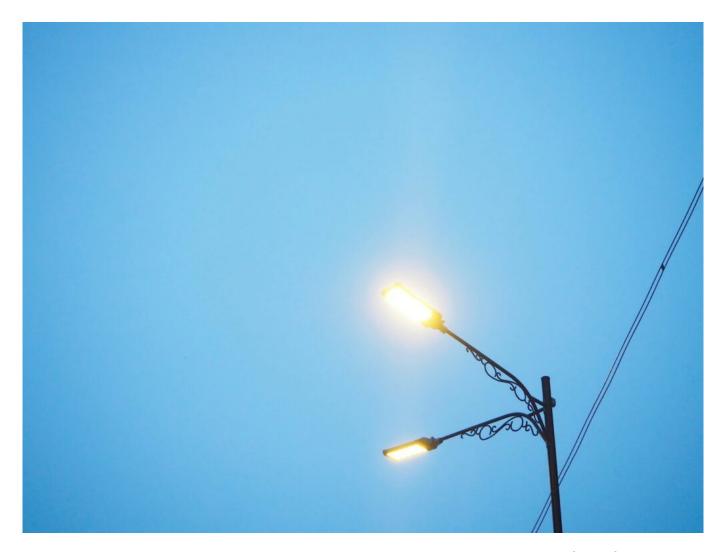


Les caméras thermiques permettent de visualiser les pertes énergétiques $\ \ \,$ DR J.R.

L'Isle-sur-la-Sorgue confie la gestion de son



éclairage public à Citeos pendant dix ans



La Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue vient de signer un contrat de performance énergétique (CPE) avec la société <u>Citeos</u> et lui confie la gestion et la maintenance de l'éclairage public, de l'éclairage sportif, des illuminations festives et la rénovation de son éclairage public pour la période 2023-2033.

Spécialisée dans l'accompagnement des villes pour améliorer la performance de leurs équipements urbains, leur attractivité et le confort des citoyens, l'entreprise Citeos, à travers ce CPE signé par la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue, va assurer la continuité et la sécurité du service public, mais aussi réduire les pannes et la consommation d'énergie, et ce, pendant une décénnie.



Un CPE a pour objectif de réduire la consommation énergétique des collectivités. Généralement d'une durée de 8 à 10 ans, ce contrat peut concerner l'éclairage public, mais aussi les bâtiments.

L'éclairage de la ville

À ce jour, l'Isle-sur-la-Sorgue comptabilise 3 740 points lumineux dont 785 sont en bon état, 1 160 sont vieillissants et énergivores et 1 795 ne sont plus en bon état. 1 274 de ces points lumineux ont une puissance inférieure à 100 W et 2 466 de ces points lumineux, c'est-à-dire 65% du parc, une puissance égale ou supérieure à 100 W. Plus de la moitié du parc peut donc être qualifiée d'énergivore.

Chaque année, l'Isle-sur-la-Sorgue consomme autour 1 740 000 KWh, soit environ 235 000€, rien que pour l'éclairage public. Cela représente près de 40% de la facture d'électricité de la Ville.

Ce que prévoit le contrat

Le CPE, qui a débuté le 1er janvier dernier, prévoit l'installation de 3 364 luminaires LED avec gradation de puissance, la rénovation de 124 armoires de commande d'éclairage public, le remplacement de 286 candélabres, la vérification de tous les mâts 'sportifs', la rénovation sur mât, poteau ou façade de 652 crosses, l'installation de 3 364 coffrets classe II et de 295 prises illuminations.

Pour Citeos, l'objectif est de rénover l'entièreté du parc d'éclairage public dans un délai de deux ans maximum et de réduire l'énergie de 72% minimum. Pour ce faire, la Ville va bénéficier d'un prêt « intracting » d'un montant de 2,8 millions d'euros pour une durée de 13 ans. Elle bénéficiera également de deux subventions : 1 760 000€ du Fond Verts accordé par le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, et 30 000€ accordés par le Département de Vaucluse dans le cadre du plan de relance 'Plus en avant'.

V.A.

Caveirac : la centrale solaire du groupe ADP mise en service depuis 3 mois



Ecrit par le 3 juillet 2025



Dans le cadre d'un contrat d'achat direct d'électricité renouvelable de longue durée, <u>Urbasolar</u> va construire trois nouvelles centrales photovoltaïques, dont l'électricité produite sera intégralement vendue au <u>groupe ADP</u>. La centrale solaire de Caveirac est la première des trois à avoir été mise en service.

Le groupe ADP, le constructeur et producteur <u>Urbasolar</u> et le fournisseur d'électricité <u>GazelEnergie</u> ont signé en 2020 un contrat d'achat direct d'électricité renouvelable de longue durée. Ce contrat prévoit la création pour les besoins du groupe ADP de trois nouveaux parcs solaires photovoltaïques en France : dans les départements du Gard, du Var et de la Charente.

A Caveirac (Gard), la centrale de 6 MWc, inaugurée en novembre, est la première des trois du groupe ADP à avoir été mise en service (septembre 2022). Une centrale de 8 MWc sera construite à Bras le Var et une de 22 MWc à Villognon en Charente. Elles seront mises en service entre 2023 et 2024.

Avec une production annuelle attendue de 47 GWh d'énergie verte sur une durée de 21 ans, ce contrat d'approvisionnement direct en électricité, le premier signé par un groupe aéroportuaire, représente 10% des besoins en électricité annuels pour faire fonctionner les trois aéroports parisiens ou encore près de 75% des besoins en éclairage.



Ecrit par le 3 juillet 2025



Inauguration de la centrale solaire de Caveirac en novembre 2022 © DR.

J.R.

Les Sorgues du Comtat lancent un Plan Lumière pour faire des économies d'énergie





La communauté d'agglomération <u>Les Sorgues du Comtat</u> s'est engagée dans un Plan Lumière, qui vise à rénover l'éclairage public, afin de réduire sa consommation d'électricité, mais aussi préserver l'environnement.

Ce plan s'inscrit dans le Plan Climat air énergie territorial (PCAET) et le Contrat de relance et de rransition écologique (CRTE). Il permettrait de diminuer de 65% les consommations énergétiques du territoire. « Il s'agit de s'engager dans un programme de sobriété énergétique tout en diminuant les dépenses liées à l'éclairage, diminuer l'impact sur l'environnement tout en garantissant la sécurité publique », explique Christian Gros, président des Sorgues du Comtat.

Ainsi, 9000 points lumineux du parc intercommunal vont être remplacés par des LED. Des horloges astronomiques radio synchronisées vont également être installées pour gérer l'éclairage public en adaptant l'intensité lumineuse de chaque point en fonction des usages et de la fréquentation de l'espace public. Ces changements permettront une réduction annuelle des émissions de CO2 de 344 tonnes.

Des travaux sur deux ans

La rénovation de l'ensemble du parc d'éclairage public de la communauté d'agglomération a été retenue comme une action prioritaire. Le premier budget d'investissement de la collectivité pour les exercices budgétaires 2023/2024 lui sera donc attribué, avec un investissement de 6,5 millions d'euros. Les travaux s'étaleront sur deux ans.

Le chantier de rénovation de l'éclairage public sera divisé en deux phases. La première, prévue sur l'année 2023, devrait concerner la diminution de l'intensité lumineuse jusqu'à 60% selon les horaires pour les centres-villes et entrées de villes. La seconde, qui aura lieu en 2024, devrait concerner la



diminution de l'intensité lumineuse jusqu'à 80% selon les horaires pour les campagnes, zones d'activités et lotissement, y compris les lotissements privés qui y seront associés. Ces deux scénarios sont encore au stade de l'étude et pourraient faire l'objet de changement dans les prochains mois.

La biodiversité prise en compte

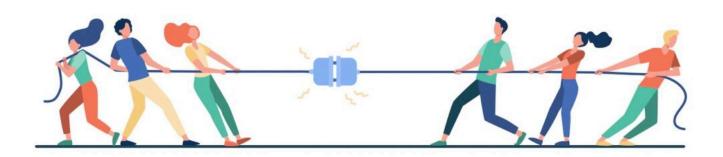
Ce Plan Lumière ne devrait pas seulement profiter à la communauté d'agglomération et à ses habitants, mais aussi à sa biodiversité. Dans les espaces les plus sensibles du point de vue de la biodiversité, l'objectif serait d'installer des éclairages bienveillants afin de réduire les nuisances lumineuses pour éviter les halos et l'éblouissement pour les vertébrés et invertébrés, sachant qu'il est estimé que 30% des vertébrés et 65% des invertébrés ont une activité nocturne.

Les Sorgues du Comtat comptabilisent plusieurs réservoirs de biodiversité majeurs tels que 5 Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF), 3 Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que 2 zones classées comme Espace naturel sensible (la zone humide des Confines et le site des Platrières). Une cinquantaine de points lumineux y sont implantés. Ces derniers seront équipés d'un dispositif spécifique pour la préservation de la trame noire, une zone d'obscurité partielle ou temporaire, afin de contribuer au bien-être des espèces.

V.A.

Délestage électrique : la solution pour conserver l'intégrité du système électrique national ?

Ecrit par le 3 juillet 2025



Cette année a été marquée par plusieurs événements qui créent des difficultés pour produire de l'électricité. Afin de conserver l'intégrité du système électrique national, la préfecture de Vaucluse encourage les usagers à réduire leur consommation au quotidien, mais aussi à se préparer à d'éventuelles opérations de délestage électrique.

Un délestage électrique consiste en une coupure maîtrisée, tournante, ponctuelle et de courte durée. Dans un contexte où la sobriété énergétique s'impose pour passer l'hiver dans les meilleures conditions, les particuliers, les administrations et les entreprises sont invités à se mobiliser.

De son côté, le Gouvernement a mené des travaux en coordination avec le Réseau de transport d'électricité (RTE) et les distributeurs d'éléctricité afin d'anticiper et de préparer l'éventuel recours à ces coupures d'électricité organisées.

Comment savoir quand le système électrique est sous tension ?

Le système de production électrique peut ne pas toujours répondre à tous les besoins, surtout aux heures de pointe, lorsque tout le monde consomme en même temps, généralement entre 8h et 13h et 18h et 20h. Pour savoir lorsque le système est sous tension, RTE et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe) ont élaboré un outil simple d'utilisation et gratuit : EcoWatt.

Sur le service **EcoWatt**, il y a trois signaux distincts. Le signal vert indique qu'il n'y a pas d'alerte, le



signal orange indique que le système électrique est tendu et que les gestes d'économie d'électricité sont les bienvenus, et le rouge signifie que le système électrique est très tendu et que les gestes d'économie d'électricité sont indispensables.

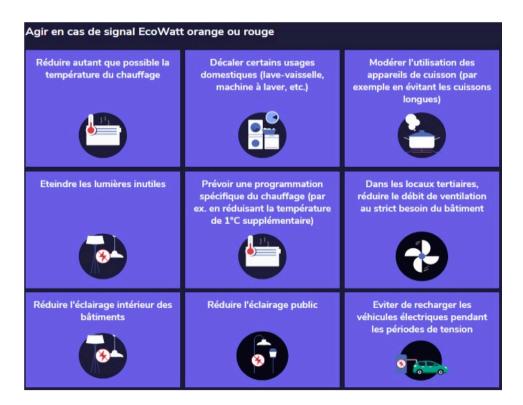
Lorsqu'une alerte orange ou rouge est signalée, les entreprises, les collectivités et les citoyens sont appelés à réduire Ieur consommation d'électricité. Si cette réduction est suffisante, le risque de coupure est écarté, si ses effets sont insuffisants, RTE peut demander aux distributeurs d'électricité d'effectuer des coupures localisées et temporaires de 2h. Le délestage sera d'abord annoncé par RTE trois jours avant. Les communes seront informées et invitées à relayer l'information auprès de leur population. Elles mettront en place une cellule de crise pour suivre les impacts du délestage.

Que faire en cas d'alerte orange ou rouge?

Les usagers sont d'abord invités à réduire leur consommation aux heures de pointe. Au bureau, il est recommandé de baisser la température et limiter l'éclairage, et de décaler la recharge des appareils électriques.

À la maison, il est recommandé de démarrer son lave-linge, son sèche-linge et ses plaques de cuisson et son four après 20h, de veiller au respect de la température du logement à 19°c et baisser la température du logement à 16°c ou 17°c en cas d'absence, en journée ou la nuit, de limiter la consommation d'eau chaude, d'éteindre tous les appareils en marche ou en veille quand ils ne sont pas utilisés, de limiter le nombre de lumières allumées et d'éteindre dans toutes les pièces inoccupées, mais aussi de limiter le visionnage de vidéos en streaming pendant les heures de pointe.





Que faire en cas de délestage d'éléctricité ?

Les coupures organisées pourraient entraîner la coupure des antennes dans les zones concernées et donc une interruption des communications téléphoniques. Les forces de l'ordre et les sapeurs-pompiers renforceront leur présence dans ces secteurs délestés pour maintenir un contact avec les populations.

Cependant, la possibilité de joindre les services d'urgence est une priorité. Le 112 est un numéro d'appel d'urgence multi-opérateur. Il peut être composé quel que soit le réseau de couverture, y compris si le nom de votre opérateur ne s'affiche pas. Dans les cas où le 112 ne fonctionnerait pas, il est possible de se rendre dans les bâtiments communaux, commissariats de police, brigades de gendarmerie et centres d'incendie et de secours (SDIS), où la présence humaine est renforcée et où il y a des postes de radio-télécommunication.

Pendant les coupures, il est recommandé de limiter ses déplacements, appeler en priorité le 112 (appel gratuit) pour toute urgence s'il n'y a pas d'accès au réseau téléphonique, de venir en aide aux personnes fragiles ou isolées, d'anticiper la non-disponibilité de certains services du quotidien tels que les distributeurs d'argent, les portes de garage ou l'accès aux immeubles, d'éviter d'emprunter l'ascenseur quelques minutes avant l'heure de la coupure et pendant toute l'opération de délestage, mais aussi d'être vigilant au risque d'incendie en cas de recours aux bougies et aux cheminées.

V.A.



Hausse du prix de l'énergie : quel impact sur les transports de la Région Sud?



La hausse du prix de l'énergie touche forcément les transports. En 2023, les tarifs de ces derniers devraient par conséquent augmenter. Pour éviter une hausse trop importante, la Région Sud va prendre en charge une partie des surcoûts de ses transports.

Malgré la hausse du prix de l'énergie, la Région Sud a décidé de maintenir l'intégralité de son offre de transports, c'est-à-dire près de 550 TER et plus de 1 700 cars par jour. Les surcoûts liés à la hausse du



prix de l'énergie devraient représenter 30 millions d'euros pour les transports régionaux en 2023.

Ainsi, la Région Sud a annoncé prendre en charge 80% de ces surcoûts, ce qui équivaut à environ 24 millions d'euros. Les 6 millions d'euros restants nécessiteront une hausse limitée des tarifs sur les transports régionaux. Ainsi, le prix des billets unitaires, principalement achetés par les vacanciers, va augmenter de 5,68%, et les tarifs des abonnements Zou! de 3%. Cette potentielle hausse des prix va faire l'objet d'un vote en assemblée plénière le vendredi 16 décembre prochain.

V.A.

La CCI de Vaucluse s'engage pour une meilleure consommation de l'électricité







La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Vaucluse vient de signer la charte d'engagement EcoWatt de RTE, le gestionnaire de réseau de transport d'électricité. Cette signature démontre de l'implication de la CCI en faveur d'une meilleure consommation d'électricité pour limiter les risques de sécurité d'alimentation en électricité dans le pays.

EcoWatt est un dispositif porté par RTE et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) qui permet aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités du territoire français d'adopter une consommation d'énergie responsable afin d'assurer le bon approvisionnement de tous en électricité. En temps réel, les consommateurs peuvent consulter le niveau d'électricité disponible et ils ont à leur disposition des conseils afin d'adopter les bons gestes au quotidien et d'adapter leur consommation.

En signant la charte EcoWatt, la CCI de Vaucluse s'engage elle aussi à surveiller sa consommation d'électricité. L'organisme a également décidé de sensibiliser ses collaborateurs, mais aussi les entreprises qu'elle accompagne, aux écogestes dans une volonté de mettre en place plusieurs actions de sobriété énergétique.

V.A.